



MICROFICHE N°

03367

République Tunisienne

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

CENTRE NATIONAL DE

DOCUMENTATION AGRICOLE

TUNIS

الجمهورية التونسية
وزارة الزراعة

المركز القومي
للتوثيق الزراعي
تونس

F 1

 Rapport de Mission

de HORCHANI Moeur Ingénieur Principal
Direction E.G.T.H. en Allemagne Fédérale
du 07 Juin 1976 au 14 Juin 1976.

--oOo--

Document communiqué confidentiel
à la Direction E.G.T.H.
le 20 Juin 1976 - 1976



apport de Mission

de HORCHANI Mneur Ingénieur Principal
Direction E.G.T.H. en Allemagne Fédérale
du 07 Juin 1976 au 14 Juin 1976.

--oOo--

O B J E T : Commission Mixte Tuniso allemande

--oOo--

- Lundi 07/6/1976 - Départ Tunis 15H30
- Lundi 07/6/1976 - Arrivée BONN à 22H
- Mardi 08/6/1976 - Reunion de travail à l'ambassade de Tunisie à BONN.

L'enveloppe allemande semble être diminué de 35% par rapport à 1974. Le montant alloué de l'aide financière pour 1976 est de 120 million de DM dont 20 millions pour le projet pilote.

En ce qui concerne l'assistance technique un montant de 8,9 million de DM a été alloué aux différents projets en cours.

Ces montants ont été approuvés par le BUNDTAG.

Lors de cette reunion il s'est averé que les points essentiels qui seront discutés sont les suivants :

- 1°- Augmentation de l'enveloppe
- 2°- Repartition du montant de l'aide financière (100 Million de DM entre le projet de Sidi Salem et de Bou-Heurtma.
- 3°- Augmentation de l'enveloppe financière de l'aide Technique

- Mercredi 09/6/1976 à 9H30 Reunion de la commission Mixte au Ministère de la coopération technique.

La délégation allemande a insisté sur les points suivants :

- La Tunisie se place à la 2ème place par rapport aux pays aidés par l'Allemagne fédérale en considérant l'aide rapporté aux nombres d'habitants.
- L'aide allemande sera concentré sur les projets hydrauliques et Agricoles.

- Concentration de l'aide sur les grands projets intégrés.
- La R.F.A est consciente de l'ampleur du 5ème plan.
- Le regret de la R.F.A. pour la diminution de l'aide biannuelle.

Ce fait s'explique par l'intervention de l'aide allemande dans les pays non nantis et nouvellement indépendants.

LA R.F.A. a participé en Tunisie
à 12 projets de coopération financière
et à 14 projets de coopération Technique

- La coopération Technique doit évoluer et la RFA preconise une autre méthodologie d'application en effet les experts allemands sont actuellement engagés par une institution allemande et il est prévu de changer de procédure pour arriver à des formules plus directes à savoir que le contrat devrait être réalisé entre l'expert et le pays concerné cette nouvelle méthode a deux avantages :

- 1°- la responsabilité est plus précisée.
- 2°- Une meilleure utilisation des moyens financiers

La délégation Tunisienne a insisté sur les points suivants :

- Le montant de l'aide allemande a diminué pour les années 76-77 de 34% alors que la Tunisie est à veille du démarrage du 5ème plan qui assurera le décollage économique.

- l'huile d'olive et les phosphates qui constituent les principaux produits d'exportation de la Tunisie trouvent de difficultés pour s'écouler.

- La participation de la R.F.A dans le fond d'aide du CEE pour aider le Magreb (95 Million de DM) ne doit pas se substituer à l'aide bilatérale.

- Le critère que constitue l'aide par tête d'habitant ne suffit pas tout seul pour déterminer le montant de l'enveloppe il y a lieu de considérer d'autre critères à savoir :

- 1°- l'engagement du pays dans la voie du développement
- 2°- les performances que réalise le pays pour sortir de son développement.

3°- L'inexistence du gaspillage dans les autres secteurs

- Lors de cette nouvelle commission la Tunisie ne présente qu'un seul nouveau projet pour l'assistance financière qui est celui de Bou-Heurtma phase 2.

Par ailleurs la délégation tunisienne considère que les projets de Bou-Heurtma et de Sidi Salem constituent une seule priorité le gouvernement Tunisien s'est engagé pour assurer tous les moyens nécessaires pour les réaliser.

- Le principe de la nouvelle méthode à appliquer aux recrutements des experts de l'assistance technique est accepté pour les nouveaux projets.

Le projet pilote présenté à l'aide financière allemande concerne deux régions dépourvues de la Tunisie, les actions préconisées ont été identifiées clairement par les services techniques du Ministère de l'Agriculture et auront un impact social certain.

Avant la fin de la réunion la délégation allemande a donné les compléments d'information suivante.

- Le critère de la pauvreté pour décider de l'aide est un critère qui a été adopté pour les aidesurs BIRD - Grande Bretagne PNUD... etc.

- La plupart des pays du monde sont victimes de la récession en 1974 la RFA a dû dépenser 17 Milliards de DM par suite de l'augmentation du pétrole.

- La Tunisie doit engager la prospection de l'aide provenant des pays producteurs de pétrole notamment les pays arabes et la RFA est intéressé pour participer à des projets triangulaires.

- La RFA considère que les crédits qui ont été alloués à la Tunisie ont été toujours très bien utilisés et il n'a été constaté aucun gaspillage.

- La RFA accordera tous les appuis pour le projet de Sidi Salem et y participera. Cependant elle considère que le projet Bou-Heurtma est prioritaire car sa rentabilité est à court terme.

- le projet pilote sera examiné par les services techniques allemands pour décider de sa réalisation.

- les enveloppes de l'aides se présente comme suit :

- 100 Million de DM : Coopération Financière

- 20 " " : Projet pilote

120 " "

19,5 " " : Reliquat des anciens projet à reprogrammer.

8,9 " " : Assistance Technique.

A la fin de la rennion deux sous commissions ont été constitués

1°- Sous commission financière.

2°- Sous commission de l'assistance Technique.

Mercredi 09-6-1976 à 15H

- Reunion de travail de deux sous commissions

Jeudi 10-6-1976 à 9H

- Reunion de travail de deux sous commissions

Vendredi 11-6-76 à 12H

- Signature du procès verbal copie ci-jointe.

Samedi 12-6-76

- Visite de Munich

Dimanche 13-6-76

- Visite de Munich

- Retour à Francfort et Cologne

Lundi 14-6-1976

- Retour Tunis à 18h.

PROCES - VERBAL

Des négociations sur des questions relatives à la coopération financière et technique se sont déroulées du 9 au 11 juin 1976 à Bonn entre une Délégation du Gouvernement de la République Tunisienne et une Délégation du Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne. La Délégation tunisienne était présidée par Monsieur Hamed AMMAR, Directeur de la Coopération Internationale au Ministère des Affaires Etrangères, la Délégation allemande par le Docteur Willi EHMANN, Ministerialdirigent au Ministère Fédéral de la Coopération économique.

Ces négociations se sont déroulées dans une ambiance amicale. Les deux Délégations ont souligné l'état positif de la coopération entre les deux pays, coopération qui^a fait ses preuves depuis plusieurs années. Elles ont confirmé le souhait de développer davantage cette coopération dans un esprit de respect mutuel, tout en la concentrant sur les projets et secteurs susceptibles de contribuer de façon encore plus intense à la poursuite du progrès économique de la Tunisie dans le cadre de ses plans de développement. Dans cet ordre d'idées, les deux parties ont de nouveau exprimé leur satisfaction que la contribution allemande, dans les domaines de la Coopération technique et financière, se concentrera sur le développement agricole, hydraulique et industriel du pays conformément aux derniers arrangements conclus.

Quant à la qualité de la coopération allemande, les éléments suivants ont été estimés comme particulièrement positifs :

- l'esprit de confiance mutuelle qui a marqué toutes les formes de la coopération entre les deux pays et qui également été à l'origine de l'idée de réaliser un projet pilote de coopération financière ;
- la coopération financière avec ses conditions souples, son déliement et son engagement biennal ;
- la coopération technique qui répond aux besoins tunisiens et qui intervient par le biais de la Société allemande de Coopération technique (GTZ) et de la Société allemande de Coopération économique (DEG.).

En ce qui concerne le volume de l'aide, la Délégation allemande a fait remarquer quelques éléments qui ont un effet limitatif :

1) la situation économique internationale qui a, également dans le budget de la République fédérale d'Allemagne, entraîné des amputations substantielles touchant de nombreux secteurs importants,

2) la préférence qui, conformément aux décisions prises par les pays membres des Nations Unies sur le plan mondial, devra être accordée aux pays les moins développés et le plus gravement touchés par la hausse des prix pétroliers,

3) la création, par la Communauté Européenne, d'un fonds pour les pays du Maghreb, dans le cadre duquel la République fédérale d'Allemagne apportera, en cinq ans, une somme d'environ 100 millions de Deutschemarks pour les seuls projets à réaliser en coopération avec la Tunisie.

La Délégation tunisienne a fait part de ses préoccupations quant à la réduction qui a affecté le montant de l'aide accordée à la Tunisie aussi bien dans le cadre de la Coopération financière (1976-1977) que de l'Assistance technique (1976), n'autant plus que cette réduction intervient à un moment où la Tunisie excomptait un renforcement de cette aide, notamment au courant des années 1976-1981 qui correspondent à la période de réalisation du V^e Plan de Développement économique et social. La Délégation tunisienne a considéré que les raisons invoquées par la partie allemande sur ce point ne doivent pas préjuger de l'avenir de la coopération entre les deux pays que la Tunisie voudrait intensifier davantage. En ce qui concerne la deuxième raison invoquée ci-dessus, la partie tunisienne estime qu'elle ne doit pas constituer le critère unique pour l'octroi de l'aide au développement; d'autres critères devraient être retenus, particulier : l'effet et la détermination du pays pour sortir du sous développement, l'efficacité et le sérieux dans la gestion des fonds de l'aide et la capacité d'absorption de ces crédits. En ce qui concerne le troisième point, la Délégation tunisienne estime que l'aide au niveau de la CEE ne doit se substituer à l'aide bilatérale.

La Délégation allemande a pris note de cette déclaration. Elle a informé la Délégation tunisienne qu'après le vote du budget fédéral par le Parlement allemand, les moyens financiers suivants sont disponibles :

- Un montant de 120 millions de Deutschemarks pour des projets de coopération financière, pouvant faire l'objet d'engagements au titre des années 1976 et 1977, dont 20 millions de Deutschemarks ont déjà été prévus pour un projet pilote,

- Un montant de 8,9 millions de Deutschemarks représentant l'enveloppe allouée aux projets d'assistance technique au titre de l'année 1976, en dehors des moyens financiers réservés à la formation et au perfectionnement de spécialistes et cadres et à d'autres formes de la coopération bilatérale.

Compte tenu de cette enveloppe financière, les négociations ont abouti aux résultats suivants :

I. COOPERATION FINANCIERE

En vue de la signature d'un accord sur les nouveaux engagements allemands sur 100 millions de Deutschemarks, les deux Délégations ont examiné l'état actuel et les perspectives de la coopération financière tuniso-allemande. Pour la programmation des moyens, un montant de 17.800.900 Deutschemarks est disponible provenant d'engagements antérieurs. Les projets correspondants étant achevés, les fonds suivants deviennent disponibles :

1) Projets d'irrigation et d'adduction d'eau (1965)	8.000.000 DM
2) Périmètres d'irrigation dans le Nord de la Tunisie	(1966) 8.000.000 DM
3) Accès routier de la Goulette et routes du Sud	(1965) 840.000 DM
4) Bacs Bizerte et la Goulette	(1967) 166.000 DM
5) Mine de Phosphate de M'Dilla	(1970) 450.000 DM
6) Routes Kebili-Douz et Djerba-Zarziz	(1970) 344.000 DM

Les deux délégations ont convenu que l'ensemble du montant à programmer, soit 117.800.900 Deutschemarks soit affecté aux deux projets suivants :

- Le projet hydro-agricole de Bou Heurtma,
- Le Barrage de Sidi Salem.

La Délégation tunisienne a demandé que soit assuré la couverture totale des dépenses en devises nécessitées par la première phase du projet de Bou Heurtma et le projet de Sidi Salem qui constitue une des pièces-maitresse de la première @ranche du Plan Directeur des eaux du Nord. Dans ce contexte, il conviendrait de réserver 90 millions de Deutschemarks pour le projet de Sidi Salem.

Vu l'importance primordiale que le côté allemand attache à la poursuite du projet intégré de Bou Heurtma / Jendouba, la Délégation allemande a répondu qu'elle aurait préféré d'affecter la totalité du montant disponible à ce projet pour contribuer au miximum à son financement intégral.

Après des discussions approfondies et à la demande de la Délégation allemande la programmation suivante a été retenue :

- Bou Heurtma : 47.800.900 Deutschemarks
- Sidi Salem : 70.000.000 Deutschemarks

La Délégation allemande a informé la Délégation tunisienne qu'une augmentation ultérieure des fonds destinés à la réalisation du projet de Sidi Salem n'est pas prévue.

Pour ce qui concerne le projet pilote, le Délégation tunisienne a présenté au cours de ces négociations un dossier technique élaboré compte tenu des stipulations de l'Aide-mémoire allemand soumis au Gouvernement tunisien le 7 mai 1976, et intéressant le développement intégré d'une région déterminée de la Tunisie Centrale. La partie tunisienne a réitéré son scuhait pour la concrétisation de cette expérience dans les meilleurs délais possibles, et a affirmé de nouveau la priorité que revêt ce projet. La Délégation Tunisienne a exprimé le souhait de recevoir une réponse à brève échéance afin que le premier décaissement puisse intervenir au début du dernier trimestre de l'année en cours.

La Délégation allemande a rappelé, dans ce contexte, l'Aide-Mémoire sus-mentionné du 7 Mai 1976 d'après lequel le Gouvernement allemand examinera, à la lumière du rapport qui lui est communiqué par le Gouvernement tunisien et dans les meilleurs délais, si ou non le projet en question mérite d'être appuyé.

II. COOPERATION TECHNIQUE

A. Les deux Délégations ont estimé que la priorité doit être accordée aux projets en cours de réalisation nécessitant une prolongation ou une

extension. Elles ont passé en revue les projets en cours et ont exprimé leur satisfaction quant au bon déroulement de ces projets. Elles ont ensuite examiné les projets suivants :

a) Vulgarisation agricole de Jendouba

La requête tunisienne relative à la prolongation de ce projet pour la période du 1er Janvier 1977 au 31 Décembre 1978, avec possibilité de prolongation, a été acceptée. A cet effet un montant de 5,1 millions de Deutschemarks a été affecté au projet. Pour les actions de vulgarisation, la partie allemande envisage l'envoi de huit experts. L'intervention de ces experts et l'utilisation du matériel livré dans le cadre du projet seront concentrées sur les périmètres de Badrouna - Sidi Smail et Bou Heurma (Secteur I) ainsi que sur de petites exploitations agricoles choisies dans le reste du périmètre de l'office.

La Délégation allemande a souligné la nécessité de veiller à ce que la formation des homologues nationaux s'oriente aux besoins pratiques, et ce pour tous les projets de la coopération tunizo-allemande.

b) Vulgarisation agricole de Siliana Lakhmes

La requête tunisienne a été acceptée et les deux Délégations sont convenues de prolonger de deux ans ce projet qui a donné pleine satisfaction aux deux parties. Cette prolongation va prendre effet à compter du 12 novembre 1976. Il a été constaté que les moyens prévus pour l'augmentation de ce projet, soit 1,8 millions de Deutschemarks, permettront de répondre dans une très large mesure aux souhaits tunisiens.

c) Développement régional de Sedjenane

La Délégation allemande a souligné la nécessité d'augmenter les fonds prévus pour la réalisation de ce projet en prélevant sur l'enveloppe de 1976 la somme de 1,3 millions de deutschemarks environ, ces fonds ayant été retirés du montant initialement réservé à ce projet du titre de l'année 1975 pour l'augmentation, nécessaire et imprévisible, des moyens pour le projet "Production de semences".

d) Laboratoire de contrôle et de certification de semences

Conformément aux souhaits exprimés par la partie tunisienne la mission de l'expert allemand sera prolongée de deux années. Un montant de 6,3 millions de deutschemarks sera affecté à ce projet. La Délégation allemande

a estimé que pour le bon déroulement du projet, il serait souhaitable de déterminer le statut du laboratoire, et de mettre à sa disposition le matériel et le personnel nécessaires.

e) Météorologie Nationale

En réponse à la requête tunisienne, la Délégation allemande a réservé un montant de 0,4 millions de Deutschemarks pour équiper d'installations d'émission et de réception et d'accessoires 12 stations météorologiques dans l'intérieur du pays et pour doter d'un émetteur à ondes courtes et d'antennes la centrale de la Météorologie Nationale.

Les modalités d'exécution de ces projets de coopération technique seront définies par des arrangements particuliers (échange de lettres) et, le cas échéant, par des plans d'opération, étant entendu que les engagements financiers interviendront après la signature de ces arrangements.

B) Compte tenu du montant de l'enveloppe accordée au titre de l'année 1976, il n'a pas été possible de retenir les projets nouveaux présentés par la partie tunisienne :

a) Centre de cardiologie

La Délégation tunisienne a insisté sur l'importance que le Gouvernement tunisien attache à la réalisation de ce projet dans le cadre de l'assistance technique tuniso-allemande au titre de l'année 1976 et sur l'impact que ce Centre aura sur le développement des liens de coopération entre ce centre et les institutions similaires allemandes.

b) Stations de réparation pour machines agricoles à Jendouba
(projet complémentaire)

La Délégation tunisienne a exprimé sa satisfaction de voir les deux stations de réparation pour machines agricoles qui existent à Baïrouna et dans le Secteur I, équipées dans le cadre de la prolongation du projet de vulgarisation agricole de Jendouba. Les nécessaires sont inclus dans la dotation réservée au projet de Jendouba.

c) Centre de formation agricole de Jendouba

La Délégation allemande a informé la Délégation tunisienne qu'elle est favorable à la réalisation de ce centre et qu'elle envisage de lui effectuer, au cours de l'année 1977, après examen l'éventuel reliquat du projet de production de semences.

d) Centre d'Art graphique

La Délégation tunisienne souhaite que le projet du centre d'Art graphique soit réalisé en 1977 après avoir assuré la formation des formateurs nécessaires.

C) Par ailleurs, les deux Délégations ont évoqué les questions suivantes :

a) Homologues nationaux :

La partie allemande, rappelant la déclaration que son chef de délégation a faite au début des négociations, a demandé à la Délégation tunisienne de veiller particulièrement à ce qu'aux conseillers allemands en mission dans les différents projets de coopération technique soient attachés des homologues nationaux suffisamment qualifiés pour assurer la continuité des projets.

b) Stagiaires :

Les deux Délégations se sont félicitées de la décision du Gouvernement fédéral de mettre, comme il l'a déjà fait dans le passé, à la disposition de la Tunisie un certain nombre de bourses d'études et de stages. Dans le but d'utiliser au mieux les possibilités existantes, la République fédérale d'Allemagne encourage et favorise des stages en dehors de la République fédérale.

c) Experts sous contrat de droit commun ("Integrierte Experten") : la Délégation allemande s'est déclarée disposée à étudier avec bienveillance les requêtes relatives à l'envoi de spécialistes en dehors des projets réalisés dans le cadre de l'assistance technique. Ces experts allemands seront rémunérés sur la base d'un contrat de droit commun. Le Gouvernement fédéral leur versera un complément de rémunération.

d) Indemnités de logement

La Délégation allemande a informé la Délégation tunisienne de l'impossibilité de prendre en charge les arriérés des indemnités de logement antérieures à 1972. Un état détaillé, comportant les indemnités antérieures à 1972, soit 8.105 Dinars, et celles allant de 1972 à mai 1976, soit 44.405 Dinars, sera transmis officiellement à la partie Tunisienne.

e) Fonds de contrepartie :

La Délégation allemande enregistre avec satisfaction les renseignements qui lui ont été communiqués concernant l'utilisation des fonds de contrepartie. Elle approuve les propositions tunisiennes relatives à l'utilisation du reliquat.

FAIT à Bonn, le 11 Juin 1976

Le Président
de la Délégation Tunisienne

Le président
de la Délégation allemande

FIN

13

VUES